



CERTIFICAT DE CONFORMITE CE

VEHICULES COMPLETS N3

Le soussigné, Mr Jean GAUQUELIN, certifie par la présente que le véhicule :

- 0.1 Marque (Raison sociale du constructeur) : RENAULT
- 0.2 Type : HD001
- Variante : CKZ42A
- Version : NARRT3675MONA381NA1
- 0.2.1 Nom commercial : T
- 0.4 Catégorie de véhicule : N3
- 0.5 Raison sociale et adresse du constructeur : RENAULT TRUCKS SAS
99, route de Lyon
69802 Saint-Priest - France
- 0.6 Emplacement et méthode de fixation des plaques réglementaires : Rivetée sur le support du siège droit
- Emplacement du numéro d'identification du véhicule : Frappé à froid sur le cadre châssis, à l'extérieur du longeron droit, au niveau de la roue avant
- 0.9 Nom et adresse du mandataire du constructeur (le cas échéant) : ---
- 0.10 Numéro d'identification du véhicule : VF611A360GD002690

est conforme à tous égards au type décrit dans la réception e2*2007/46*0229*10 dérivée le : 2015-04-01 -

et peut être immatriculé à titre permanent dans les Etats Membres dans lesquels la conduite (côté de circulation) est à droite et qui utilisent les unités métriques pour l'indicateur de vitesse

St Priest, 2015-09-01

RENAULT
Echiquier
Concessionnaire RENAULT TRUCKS
ZI Les Foullouses
26140 ST RAMBERT D'ALBON
Tel: 04 75 31 34 35 - Fax 04 83 07 60 70
SIRET: 433 000 000 433 730 143 RCS F. omanis
SIRET: 433 000 000 433 730 143

Normes environnementales

Niveau sonore: A l'arrêt	77dB(A) à un régime de 1350 tr/min
En marche (dB(A))	75
Niveau des émissions d'échappement: Emissions d'échappement:	Euro VI-B
Numéro de l'acte réglementaire de base et du dernier acte réglementaire modificatif applicable:	(EU) 595/2009*136/2014B
1.1. Procédure d'essai: CO: --- HC: --- NOx: --- HC + NOx: --- Particules: --- ESC	
Opacité de la fumée (ELR): (m ⁻¹)	---
1.2 Procédure d'essai: WHSC (EURO VI)	CO (mg/kWh): 39,5 THC (mg/kWh): 16,7 NMHC (mg/kWh): --- NOx (mg/kWh): 258,2 THC + NOx (mg/kWh): --- NH3 (ppm): 0,7 Particules (masse) (mg/kWh): 2,5 Particules (nombre) (\$/kWh): 0,8E+11 CO: --- NOx: --- NMHC: --- THC: --- CH4: --- Particules: ---
2.1. Procédure d'essai: ETC (le cas échéant)	
2.2 Procédure d'essai: WHTC (EURO VI)	CO (mg/kWh): 95,7 NOx (mg/kWh): 222,5 NMHC (mg/kWh): --- THC (mg/kWh): 12,3 CH ₄ (mg/kWh): --- NH3 (ppm): 0,7 Particules (masse) (mg/kWh): 2 Particules (nombre) (\$/kWh): 0,71E+11 Fumées, valeur corrigée du coefficient d'absorption : (m ⁻¹) 0,50 (EU) 595/2009*136/2014B
Réceptionné selon les exigences en matière de conception applicables pour le transport de matières dangereuses : véhicules à usage spécial: désignation conformément à l'annexe II, partie 5 :	Non
Remarques:	---
V° CNIT (valable uniquement pour la France):	N30RENT432D188